

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 58 (1920)
Heft: 33

Artikel: On bon conset
Autor: Marc
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-215756>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Fondé en 1862, par L. Monnet et H. Renou



Rédaction et Administration :
Imprimerie PACHE-VARIDEL & BRON, Lausanne
PRÉ-DU-MARCHÉ, 9

Pour les annonces s'adresser exclusivement à la

PUBLICITAS

Société Anonyme Suisse de Publicité

LAUSANNE et dans ses agences

ABONNEMENT: Suisse, un an Fr. 6.—
six mois, Fr. 3.50 — Etranger, un an Fr. 8.70

ANNONCES: Canton, 20 cent.
Suisse et Etranger, 25 cent. — Réclames, 50 cent.
la ligne ou son espace.

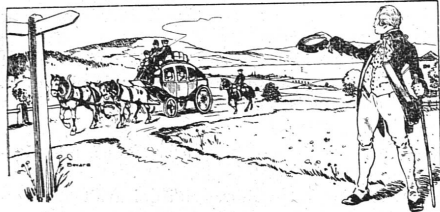
Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

On peut s'abonner au Conteur Vaudois,
jusqu'au 31 décembre 1920 pour

fr. 2.50

en s'adressant à l'administration, Pré-
du-Marché 9, Lausanne.

Sommaire du Numéro du 14 août 1920. — Les Vaudois à l'étranger. — Lo Vilhio Dêvesa : On bon conset (Marc à Louis). — Deux songes. — Pour faire un duc. — Un coup de joran. — Coui-narda et punchon. — FEUILLETON : En rupture de ban (Ad. Villemard).



LES VAUDOIS A L'ÉTRANGER

UI de nos lecteurs n'a été à Paris ? Tout le monde y va aujourd'hui. Non sans quelque difficulté, par exemple : passeport et change. Bref, tout le monde connaît Paris et aussi le Jardin des Plantes. Mais ce que beaucoup, sans doute, ne connaissent pas, c'est que la prospérité de ce jardin et un très grand nombre des richesses végétales qu'il possède sont dues à l'intelligence et à l'activité d'un de nos compatriotes; d'un Vaudois, oui. En voulez-vous la preuve ? La voici :

Samuel Perrottet, fils d'un cultivateur du Vully, entra très jeune comme petit garçon jardinier au service de l'un de nos grands propriétaires. Il n'avait reçu aucune éducation que celle de l'école de son village, mais ses maîtres ne tardèrent pas à découvrir chez lui les dispositions les plus heureuses et une activité infatigable. Ils ne virent plus dans ce jeune homme un simple mercenaire, mais un sujet auquel il ne manquait que des encouragements et de l'appui pour réussir. Des traités élémentaires d'agriculture et d'histoire naturelle furent mis entre ses mains, et il consacra à l'étude toutes les heures dont il pouvait disposer.

Perrottet avait entendu parler du fameux Jardin des Plantes de Paris, et de la célèbre école où des jeunes gens se formaient sous des maîtres habiles. Il osa rêver de la possibilité d'y être admis et en manifesta le désir. Ses bienfaiteurs étant à même de le seconder dans ce projet lui procurèrent des lettres de recommandation pressantes pour le chef du Jardin des Plantes, le Nestor de l'école, André Thouin.

Le jeune Perrottet fut accueilli avec bonté par ce respectable vieillard, mais au premier moment il lui laissa peu d'espérance. Puis, se ravissant, il lui dit : « Cependant, d'après le bien que me disent de vous les personnes qui vous ont adressé à moi, je ferai quelque chose. Tenez, mettez-vous là (en lui montrant quelques plates-bandes à bêcher), nous verrons ce que vous savez faire. »

Perrottet s'acquitta si bien de sa besogne qu'au

bout de peu de temps il fut reçu comme aide-garçon jardinier. Son intelligence, son esprit d'observation et ses progrès dans la science de l'horticulture le firent rapidement arriver au premier rang des botanistes cultivateurs, qui fournissent les sujets dont on a besoin pour les voyages de découvertes et les expéditions lointaines.

* * *

En 1819, le ministre de la Marine et des Colonies choisit deux bâtiments, le *Rhône* et la *Durance*, pour aller chercher des hommes instruits dans les cultures exotiques, soit sur les côtes de la Chine, soit dans les îles de l'Archipel asiatique, et les transporter à Cayenne afin de perfectionner l'industrie agricole dans cette vaste partie des possessions françaises du continent américain.

Le commandement de cette expédition fut confié au capitaine Philibert, et le jeune Perrottet fut désigné pour l'accompagner comme botaniste cultivateur. Il reçut pour instructions de rassembler d'amples collections de graines et surtout de plantes et d'arbres de ces contrées, et d'en peupler les jardins royaux des colonies françaises.

Dans son étonnante activité, et au milieu de difficultés sans nombre, Perrottet fit recueillir aux îles de Java, Sumatra, Bornéo, dans les archipels des Molusques et des Philippines, une quantité considérable de graines, d'arbustes et d'arbres dont il enrichit les jardins royaux des îles de France, de Bourbon et de la Guyane française. Il remplaça une partie de ce qu'il laissait chemin faisant, par d'autres productions de l'Afrique et de l'Amérique, et eut le bonheur, au retour, de rentrer dans le port de Rouen avec toutes ses richesses.

Un petit bâtiment fut mis à la disposition de Perrottet, avec lequel il remonta la Seine, et vint débarquer sur le quai du Jardin des Plantes une cargaison telle qu'on n'en avait point encore vu arriver d'aussi considérable, et surtout dans un si bel état de fraîcheur. Outre de grandes provisions de graines et de fruits, 85 caisses contenaient 354 arbustes de six pouces à six pieds d'élévation et 158 espèces différentes, dont plusieurs n'avaient pas encore paru dans aucun jardin de l'Europe.

Une serre nouvelle fut construite à la suite des serres *Buffon* et *Baudin* pour recevoir cette riche collection. On lui donna le nom de serre *Philibert*; mais il eût été plus convenable, plus juste de l'appeler du nom de notre compatriote, c'est-à-dire *serre Perrottet*.

Peu de temps après ce grand voyage, Perrottet voulut revoir sa patrie et prendre quelque repos dans le sein de sa famille. Il vint à Lausanne. La Société des Sciences naturelles s'empressa de l'inviter à devenir l'un de ses membres. Il assista à plusieurs séances et enrichit notre musée de divers objets précieux.

Rentré à Paris, il ne tarda pas à recevoir une mission importante encore, celle de fonder un établissement agricole dans les possessions françaises voisines du Sénégal, où deux premières tentatives avaient échoué. Perrottet partit donc, en 1824, avec une colonie d'ouvriers jardiniers mis sous ses ordres. Mais après de nombreux et persévérants essais dans la contrée qui sépare le Sénégal de la Gambie, il ne tarda pas à se convaincre qu'il était absolument impossible d'obtenir de réels succès de culture sous un tel climat.

En 1831, Perrottet publia à Paris un intéressant

ouvrage sur ce dernier voyage. D'autres écrits occupèrent dès lors ses loisirs, car sa santé, altérée par un séjour de cinq ans, sous l'influence délétère d'un climat insalubre, ne lui permettait plus de continuer ces lointaines explorations.



ON BON CONSET

N'AVAI pas z'u de tchance la pouira Lionne. Lâi a dâi dzein dinse deîn la vya. Seim-bllie que n'ant rein que dau contréro. Mé vant levé, pe pouïro et pe mauhlirâo ie sant. Et tot parâi, bin soveint, restant dâi valet de sorta et dâi gaupe d'attaque que n'aberdzant pas et sê fant pas criâ aprî. La Lionne étâi dinse.

Son père étâi z'u moo. Sa mère assebin et lâi avâi rein laissî que son sobriquet, po ceïn que Lionne n'étâi pas son veretâbllio nom. L'avâi dan étâ plliacha pè la coumouna. Quand l'eût seije ans l'arâi étâ ein âdzo d'apprendre oquie, quie que sâi. Malheursameint l'è tsezâte malâde et l'a faliu dzoure quie. La coumouna l'a dan continuâ à payî, mâ ceïn bourlâve l'è municipau. L'étâi onna pouira coumouna que payîve foice impoût. Assebin la municipalitâ s'est asseimblîiye on dzo po savâi que foudrâi fêre de la Lionne, que l'avâi dize-houit ans ora et que pouâve apprendre quauque travau. Mâ on étâi bin embarrâssi po savâi quïn metî lâi faillâi fêre apprendre. Lo syndico desâi :

— Crâio que po *cosandaire* l'audrâi bin. N'est pas on metî bin pênâbllio ?

— Vâi mâ, so repond lo second municipau, l'è cosandaire sant grand temps setâie et l'ant soveint mau à la rita. La Lionne l'a justameint la rita que lâi trosse. Mé ie sâri po *modista*.

— Quaise-té avoué ta modista ! que dit lo traisiemo, ceïn lâi baillèrâi de l'orgouet. Mé ie su po elliau novî metî et vo garanto que se l'apprennâi *daque-tsi lo graphe* gagnerâ de l'erdzent.

— Daque-tsi lo graphe ! On bî diabllio. Farâi bio vère qu'onna fêmalla que l'a étâi élevâie pè la coumouna l'ausse on metî asse proupro. Faut que l'appreingne *cousenâre* deïn onna mâison iô on garde bin dâi caïon. Qu'eïn dis-to, Djabranet ?

— Por mè, so fâ Djabranet qu'étâi on bocon à la bouna et qu'avâi étâ nommâ municipau po onna risa, pè la jeunesse, por mè, avoué sa rita que lâi trosse, cosandaire lâi vaudrâi rein, modista l'est tot dau mîmo, po daque-tsi lo graphe l'est quemet mè pas prau sutia, po cousenâre l'est pas prau forta. Ie sâri d'avi de lâi fêre apprendre on metî pas traou pênâbllio, pas traou fin, pas traou proupro, pas traou bourleint. Cougnasso on metî que l'adrâi bin. Sê pas se vo sarâi de mon avi, mâ ie faut que la Lionne l'appreingne *nourrece* !

... Dinse fut fé et l'è quatro z'altro municipau sê désant ein sailleint de la tènâbllio :

— Cllî sacré Djabranet, l'est pas tant fou quemet on crâi, quand bin n'est pas maryâ !

Marc à Louis du Conteur.